

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture ds couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

VOL. 7

AOUT 1897

No 8.

# ANNALES

— DU —

# Très-Saint Rosaire

*Ave, gratia plena,  
Dominus tecum.*

**BULLETIN MENSUEL**

Publié en collaboration,

Avec l'approbation de l'Ordinaire

Imprimé au Cap de la Madeleine, Co. Champlain, (Canada)  
Par L. E. DUGUAY, Propriétaire-Gérant

# ANNALES DU TRES-SAIN ROSAIRE

PUBLICATION MENSUELLE.—RÉDIGÉE EN COLLABORATION

Directeur-Propriétaire et Gérant ;

L. E. DUGUAY, Curé,

CAP DE LA MAGDELEINE.

## SOMMAIRE :

Légende.—Le Thabor.

I. La Vierge Marie, Reine du T. S. Rosaire.

II. Les Sanctuaires du T. S. Rosaire.

III. Reliques Insignes.

IV. Faveurs obtenues.

**ABONNEMENT.**—Payable à l'avance.—  
CONDITIONS : Le prix de l'Abonnement pour toute  
personne qui reçoit son Numéro directement par la  
poste : EST DE 35 CENTIMS.

**Avantages.**—Pour toute personne qui reçoit  
*plusieurs exemplaires, sous une seule enveloppe,*  
le prix de l'Abonnement : est de 25 centims.—De  
plus, le *treizième* appartient à la personne qui reçoit  
plus de 12 exemplaires, également *sous une seule*  
*enveloppe.*

Toute personne qui s'abonne dans le cours de  
l'année a droit à tous les Numéros déjà parus dans le  
cours de cette même année.

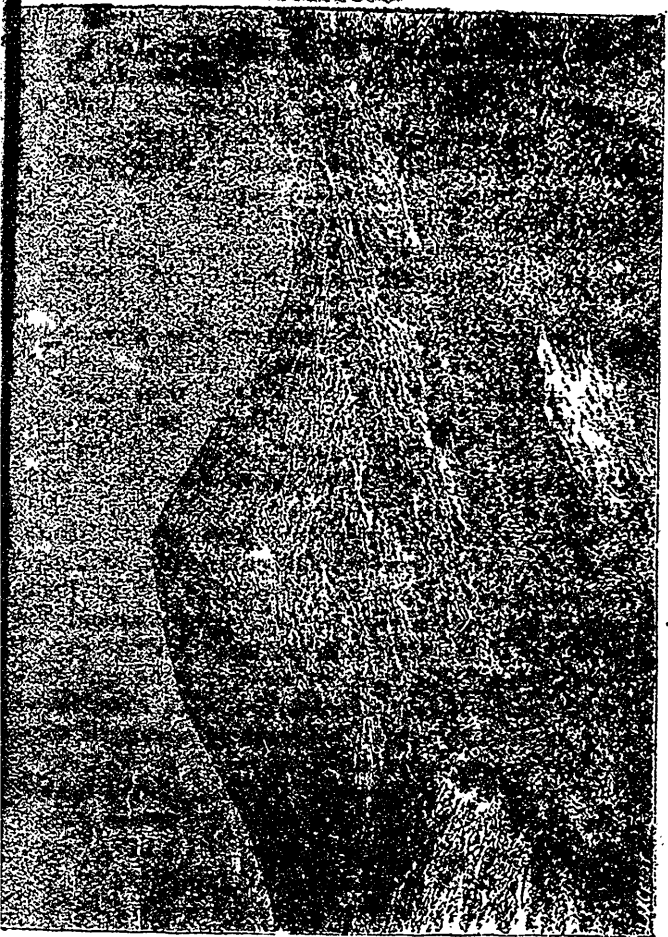
**Faveurs Spirituelles.**—*Deux Messes* seront  
célébrées chaque semaine, à l'intention des *Abonnés,*  
pour tous les Membres de leur Famille, Vivants et  
Mortués ; ils auront, en outre, une part spéciale aux  
*Prières* qui se disent, *chaque jour en commun,* dans  
le Sanctuaire.

**CORRESPONDANCES.**—Pour toutes correspondances, s'adresser à  
"M. le Gérant des Annales du T. S. Rosaire", Cap de la Magdeleine,  
Co. Champlain.

**DÉCLARATION.**—Pour nous conformer au décret d'Urbain VIII,  
nous soumettons entièrement à la sainte Eglise l'appréciation des faits  
merveilleux, etc., rapportés dans nos Annales.

# ANNALES DU T.-S. ROSAIRE

---



LE THABOR

## LÉGENDE

La montagne de Thabor (Djebel-et-Tour), à 2 heures 44 minutes de marche de Nazareth, détachée de toutes les autres, surpasse en hauteur toutes les montagnes de la Basse-Galilée. Elle s'élève à 2000 pieds au-dessus de la Méditerranée, et à 1312 pieds au-dessus de la plaine d'Esdrelon. Son plateau a 1804 pieds de long, sur 820 de large, et il se trouve sur l'ancienne frontière qui séparait la tribu de Zabulon de celle d'Issachar.

Il y a une trentaine d'années, le Mont-Thabor était le rendez-vous des sangliers, des chacals et autres animaux sauvages qui y sont devenus très rares aujourd'hui. Il y avait aussi des aigles et des vautours en quantité. Tous ces hôtes ont presque entièrement disparu, de sorte qu'on n'y voit plus que quelques perdrix et d'autres oiseaux communs.

L'endroit le plus intéressant à visiter au Mont-Thabor est situé sur le point culminant, tout près du couvent des Pères de Terre-Sainte. C'est l'emplacement de l'*Eglise de la Transfiguration*. En 1873, les Pères de Terre-Sainte établirent sur le Mont-Thabor un hospice et construisirent une petite chapelle, en attendant que la Providence leur permette d'élever un oratoire mieux en rapport avec la sainteté du Lieu.

*Anciennes fortifications.* — Ces fortifications, abandonnées depuis que les Musulmans ne redoutent plus les soldats de la Croix, sont tombées en ruines et personne ne les a relevées.

Elles entouraient le sommet du Mont, et consistaient autrefois en de fortes murailles flanquées de tours et précédées de larges fossés taillés dans le roc.... (GUIDE INDIC.).

# LES ANNALES DU T.-S. ROSAIRE

---

Publication Mensuelle, rédigée en Collaboration

---

HUITIÈME NUMÉRO.—AOUT 1897

---

## I

### *Marie dans la Sainte Ecriture*

#### MARIE DANS L'EXODE

RUTH.—“ Ruth la Moabite dit à sa belle mère : Si vous l'agréez, j'irai dans quelque champ, et je ramasserai les épis qui seront échappés aux moissonneurs, partout où je trouverai quelque père de famille qui me témoigne de la bonté.” (Ruth II. 2.).

Ruth a quitté son peuple et la maison de son père pour s'attacher aux pas de Noémi. Le nom de Ruth signifie *celle qui voit* ou *qui s'empresse*. Elle voit Noémi dont le nom rappelle la beauté, et elle suit cette beauté qu'elle aime : elle refuse de s'en séparer quoi qu'il en coûte. Elle se fait l'humble servante de Noémi : pour Noémi, elle ira glaner quelques épis sous les ardeurs d'un soleil implacable : elle n'attend pas qu'on lui demande un service si pénible et si humble, mais se montrant digne du nom qu'elle porte, elle s'empresse et ne perd pas un seul moment. Aussi Ruth trouve grâce auprès de Booz et devient son épouse.

Entre les descendants de Booz et de Ruth se lèvera un jour la Vierge incomparable, dont l'humble Moabite n'était qu'une lointaine image. Marie, dès sa plus tendre enfance, quittera son pays et la maison de son père, afin de s'enfermer dans le temple de Dieu, et de ne vivre que pour lui seul. Elle aussi s'attache à la beauté et ne s'en séparera jamais. Ce n'est pas une beauté créée, comme la beauté de Noémi, qui fascine son cœur et l'entraîne après elle, c'est la Beauté Souveraine, la beauté essentielle, c'est Dieu lui-même dont elle a reconnu les charmes, et qu'elle prétend suivre. *Elle s'empresse.* La troisième année de son âge est à peine achevée, que les portes du temple de Dieu se sont refermées sur Marie. Ce n'est pas pour se livrer à l'oisiveté : servante du Seigneur, Marie connaît la grandeur du Maître que son cœur a choisi : elle n'ignore pas la fidélité, l'empressement, l'ardeur qu'il faut apporter à l'accomplissement de sa volonté sainte. Elle va donc dans le champ qui est la vie : elle ramasse les épis qui sont les bonnes œuvres : ou plutôt, c'était assez peut-être pour la première Ruth de ramasser quelques épis tombés des mains des moissonneurs : le champ dans lequel travaille Marie est un champ fertile, semé par la main de Dieu : la moisson qu'il produit est extrêmement abondante, et l'auguste Vierge ne glane pas, elle moissonne. Quand le moment sera venu, lorsque son divin Fils aura rempli sa mission sur la terre, Marie aura un autre champ, la sainte Eglise. Elle moissonnera encore

dans ce champ immense, et elle recueillera, avec sollicitude, tous les épis tombés, méprisés et foulés aux pieds, les pauvres, les aveugles, les boiteux, tous les malheureux enfin, si chers à son divin Fils. Le démon avait ravi presque toute la moisson qui couvrait la terre. Promenant sa faux dans le champ de Dieu, il disait orgueilleusement : *J'ai moissonné toute la terre.* Marie est venue : elle moissonne à son tour, avec persévérance. Jusqu'à la fin du monde, les épis les plus précieux, ceux que le monde dédaigne et méprise, parce qu'il n'en connaît point la valeur, s'amasseront grâce à son diligent labeur : du matin jusqu'au soir elle travaillera. Et Booz dira : *Que personne n'empêche Ruth de recueillir ce qu'elle veut.* Marie aura toute puissance pour sauver les pécheurs, et Dieu ne lui refusera aucun de ceux dont elle implorera le salut.

BETHSABÉE.—“ Bethsabée dit à Adonias : Je parlerai pour vous au Roi. Elle vint donc trouver le Roi Salomon afin de lui parler pour Adonias. Le Roi se leva, vint au-devant d'elle, la salua profondément et il s'assit sur son trône ; et l'on mit un trône pour la Mère du Roi, laquelle s'assit à sa main droite.” (III. Reg. II. 18, 19.).

Marie est l'avocate des pécheurs, et elle possède les trois qualités nécessaires pour cet emploi : elle est sage, éloquente et fidèle. C'est à ce point de vue que nous pouvons considérer Bethsabée comme une des Figures de l'auguste Mère de Dieu. Bethsabée dit à Adonias : Je le veux bien, je parlerai pour vous. Marie dit au pécheur qui implore son



assistance : Je le veux bien, je parlerai pour vous au souverain Roi. Et elle le fait avec prudence, avec humilité, avec persévérance. Elle implore le Roi du Ciel et de la terre pour ce misérable pécheur, irrémisiblement perdu, si Dieu ne se laisse pas toucher de compassion pour son malheureux sort.

Comme Bethsabée se rendit auprès de Salomon son fils, Marie alla trouver le Roi du Ciel et de la terre, Jésus, son Fils unique et bien-aimé, au jour de son Assomption glorieuse. Elle monta au Ciel, pour jouir de la gloire qui lui était due, comme à la Mère de Dieu, mais en même temps pour intercéder, en faveur des pauvres pécheurs. Bethsabée avait promis de parler pour Adonias : Marie parle pour nous.

Le roi Salomon vint avec empressement et joie au-devant de sa mère. Marie était plus digne d'un tel empressement, et Jésus l'aimait davantage que Salomon ne pouvait aimer Bethsabée. Ce ne fut pas dans un palais terrestre, mais au Ciel même, à la droite du trône éternel de Dieu, qu'un trône fut placé pour l'auguste Vierge.

A l'Annonciation, la Reine du monde fut placée sur un trône de miséricorde : à son Assomption dans les cieux, sur un trône de gloire. Elle est pour jamais en possession de ce trône : elle règne souverainement, et Dieu l'a instituée la grande distributrice de ses grâces et de ses bienfaits. Le Roi céleste lui dit : Ma Mère, dites avec confiance ce que vous demandez, pour tous, car il ne serait

pas juste de vous renvoyer mécontente, en n'exauçant point vos demandes, pour qui que ce soit que vous les fassiez.

Ni les Saints, ni les Anges, ni Marie elle-même, ne pourraient concevoir que Jésus refusât quelque chose à Sa Mère, la plus pure, la plus soumise, la plus élevée en perfection, en dignité et en gloire, de toutes les créatures.

Cependant Bethsabée n'obtint pas pour Adonias ce qu'elle demandait à Salomon, parce que la mère de Salomon ignorait la noirceur des intentions de son protégé. Marie n'a pas à craindre un semblable refus. Jamais elle ne demandera à son Fils, pour le pécheur, ce qui nuirait à la gloire de Dieu ou bien au salut du pécheur lui-même. Elle sait ce qu'il faut demander pour nous, et lors même que nos prières ne sont pas droites et bonnes, elle nous écoute encore, et ne laisse pas d'implorer de son divin Fils ce dont elle voit que nous avons un besoin véritable.

---

## II

### *Les Sanctuaires du T. S. Rosaire*

#### *Le Troisième Mystère du T. S. Rosaire*

#### BETHLÉEM

*Paroisse Latine de Bethléem (Suite).—Le jeûne et l'abstinence.*—Nos Religieux, en Judée, ont coutume de jeûner les quinze jours qui pré-

cèdent la Fête de l'Assomption. Les catholiques s'unissent à nous pour accomplir cet acte de pénitence. Ceux qui ont des travaux pénibles jeûnent et font abstinence tout comme les autres. Ils regardent cela comme un devoir de conscience, et s'en accuseraient à leur directeur spirituel s'ils venaient à y manquer. Ils jeûnent également tout le saint temps de l'Avent, et ce Carême est anticipé par eux : ils le commencent invariablement le 25 novembre, Fête de sainte Catherine, Patronne de la paroisse, pour ne le finir que le saint jour de Noël.

Quant au grand Carême de l'Eglise, Son Excellence, Monseigneur le Patriarche a coutume d'accorder des dispenses pour ceux qui ne seraient pas capables de jeûner. La paroisse compte *quatre mille* âmes. C'est à peine si *dix à douze* personnes usent de cette dispense, et encore seulement pour *deux ou trois jours la semaine*. Avec les vieillards, les mères qui nourrissent et les vrais malades, le Père curé doit user de rigueur et commander même par obéissance, pour leur faire accepter quelques adoucissements au jeûne. Il est surtout difficile qu'ils acceptent de *faire gras*. Les plus pieux ne mangent que des aliments cuits à l'eau, avec une pincée de sel. Ces saintes pratiques, traditionnelles en Orient, de la pénitence et de la mortification chrétienne, sont à l'avance la condamnation, au Tribunal de Dieu, de la grande majorité de ces chrétiens d'Occident qui semblent aspirer, à force de prétextes, souvent en contradic-

tion ouverte avec le saint Evangile, à mettre de côté tout jeûne, toute abstinence, toute mortification corporelle. Quelle terrible, mais quelle irréparable déception les attend à la mort, lorsque Notre Seigneur Jésus-Christ leur répétera pour une dernière fois et pour leur éternelle confusion que le Paradis n'est point pour les âmes molles et sensuelles qui n'ont voulu se soumettre à aucune privation sur la terre !

*Les Naissances.*—Le grand souvenir de la Crèche est resté vivace dans l'esprit et dans le cœur de nos bons catholiques de Bethléem. Le divin Enfant, dans l'Etable, couché sur un peu de paille impressionne spécialement leur âme compatissante. Ils désirent que leurs enfants aient une certaine ressemblance avec le Fils de Marie, à leur entrée dans le monde. C'est pourquoi à sa naissance, le nouveau-né, après son baptême, est enveloppé de langes et couché sur la paille dans une espèce de crèche en bois, où il reste huit jours entiers, en mémoire des huit jours que Jésus passa couché dans la véritable Crèche. Non contentes de ce premier acte de foi et de piété maternelle, certaines mères consacrent leurs enfants à la très sainte Vierge Marie, qui, avec Jésus, forme l'objet spécial de leur dévotion. D'autres les offrent à saint Jean Baptiste ; à saint E' ; à saint Georges, ou au grand thaumaturge Franciscain, saint Antoine de Padoue. Tous les Orientaux ont une grande dévotion au martyr saint Georges et au prophète saint Elie. Nos Bethléemites partagent avec eux cette

dévotion, et ils y ajoutent celle de saint Antoine et du saint Précurseur du Messie.

*Les Mariages.*—Lorsqu'un père désire marier son fils, il se rend à la maison de la *fiancée*, accompagné de ses amis, et il salue le père de la jeune fille par cette formule : " Nous venons vous prier d'une spéciale faveur." Le père de la jeune fille qui comprend le sens de cette demande répond par ce simple mot : " Parlez." Ce dernier généralement accepte la proposition. Cette première formalité terminée, les deux pères, en compagnie de leurs amis, se rendent chez le Père curé de la Paroisse, avec le jeune homme et la jeune fille. Le prêtre demande à ces derniers s'ils donnent leur mutuel consentement. Sur leur réponse affirmative, le Père curé en passe l'acte par un écrit auquel le père de chaque partie appose sa signature. Cette nouvelle formalité accomplie, le jeune homme présente au prêtre un mouchoir qui renferme enveloppé un *meddjiddi* (un peu moins d'un dollar) ensemble avec l'anneau nuptial. Le curé bénit le mouchoir avec son contenu, l'aspersion d'eau bénite et le confie au père de la fiancée. Ceci est le signe que le futur mariage est agréé des deux parties. Tous quittent alors l'église pour se rendre à la maison de la jeune fille qui doit rigoureusement se trouver *absente*. En y entrant, ils offrent au père du jeune homme un flacon de liqueur, avec des fruits du pays, et ils font ensemble un petit repas de famille. Ce repas devra ensuite se renouveler à chaque fête solennelle de l'Eglise, jusqu'au jour de la célébra-

tion du mariage. A tous ces repas subséquents, ils ajoutent à la liqueur et aux fruits un gros morceau de mouton qu'ils font rôtir, séance tenante, et qu'ils mangent immédiatement avant de se séparer. Ordinairement à l'une de ces réunions, au moins à la dernière, une paire de souliers et un foulard sont offerts pour la *fiancée*. Se trouver absent de l'une de ces réunions est regardé comme une marque certaine que la partie absente désire rompre le contrat. A l'approche du mariage, le père du jeune homme se rend à la demeure du père de la jeune fille, avec le même cérémonial sus-mentionné, et lui offre une bourse, contenant de l'argent. En face du grave inconvénient de la tentation d'offrir trop d'argent en cette occurrence, nos Pères ont limité cette somme à quinze Napoléons (environ soixante Piâstres). Chez nos citoyens qui sont à l'aise, la bourse est prise avec un grand air d'indifférence et jetée de côté, sans que l'on s'occupe de son contenu. Cet acte est regardé par les voisins comme l'indice d'une grande générosité. Cette monnaie servira à fournir le trousseau de la jeune fille. Son père en garde seulement un ou deux Napoléons pour lui : il les donnera intégralement plus tard à la jeune mariée, s'il est généreux, sinon une partie, s'il est réellement pauvre, à l'occasion de sa première visite chez elle, après son mariage. Cette restitution est faite à une réunion générale des amis de la famille. L'argent est compté en leur présence et le père de la nouvelle mariée y ajoute aussi quelque chose, s'il est

en position de le faire, et s'il désire donner une marque de sa générosité.

Lorsque le père de la fiancée a reçu tous les témoignages qui puissent la satisfaire, il se rend, avec le père du jeune homme, chez le Père curé pour demander la publication des bans.

---

### III

#### *Reliques Insignes*

##### LA VRAIE CROIX

*La Croix à Paris (Suite).* — 3° *La grande relique de Notre-Dame.* — Revenons aux trois reliques cédées par Baudouin et qui devaient se trouver à la Sainte-Chapelle, qui en possédait une prodigieuse quantité dans de riches reliquaires inventoriés par Morand en 1790.

Voici l'état de celles qui nous intéressent davantage :

1. La couronne d'épines.
2. Une grande partie du bois de la vraie croix.
3. Un morceau du fer de la lance.
4. Du manteau de pourpre.
5. Du roseau.
6. De l'éponge.
7. Les menottes.
8. La croix de victoire.
9. Du sang de Notre-Seigneur.
10. Du sang miraculeux sorti d'une image de N. S.
11. Des drapeaux de son enfance.

12. Du linge dont il se servit au lavement des pieds.
- 13, 14, 15. Reliques de la Sainte Vierge.
16. Le haut du chef de saint Jean-Baptiste.
- 17, 18. Du saint Suaire, une sainte Face.
19. Du T. S. Sépulcre.....

On voit d'après cet inventaire qu'il n'y est question que de deux reliques de la croix :

Savoir : au N° 2 une grande partie du bois de la vraie croix, et au N° 8 la croix de victoire. Il est probable que nous avons la première, ou au moins un débris considérable. La croix de victoire a disparu. Nous verrons plus loin ce qu'est devenue la seconde acquisition de saint Louis.

La grande relique de Notre-Dame continua à être conservée dans le trésor de cette église jusqu'en 1791 ; placée alors dans celui de Saint-Denis, par M. Gilbert sur l'ordre de Louis XVI, pour en éviter la profanation, retirée enfin de ce trésor par la municipalité de Paris, le 1er novembre 1798, pour en faire hommage à la Convention, comme objets servant d'aliment à la superstition, elle fut, avec les autres reliques, portée à la commission temporaire des arts. Pendant cet examen, M. Jean Bonvoisin, peintre, membre de la commission, prit sur la table la portion de la vraie croix qu'on exposait à la Sainte-Chapelle ; il la remit à sa pieuse mère et tous deux, en 1804, sous la foi du serment, attestèrent que c'était bien la même. Le 13 avril 1808, Mgr le cardinal de Belloy, arche-



vêque de Paris, la fit mettre dans le reliquaire où on la voit aujourd'hui.

Il est tout rempli par la sainte Relique dont une des extrémités est échancrée. Cette échancrure a mis à nu l'intérieur de la relique et montre la nature du bois dont la surface est entièrement cachée par la patine noire qui la couvre. Cette patine était formée par l'encens qui servait à protéger les reliques dans l'antiquité. L'échancrure peut provenir, soit d'une levée qu'on aurait faite pour en distribuer des parcelles, soit d'un assemblage à mi-bois pour en former une croix, peut-être celle qui était placée dans l'étui de Baudouin dont Morand nous a heureusement conservé la figure.

On y distingue la courbure de veines très foncées sur un fond rougeâtre clair. La couverte ressemble par la couleur aux parties les plus sombres d'une châtaigne. La veine foncée d'un vieux morceau de sapin de France peut donner une idée des parties claires de la section qui correspondent au N° 3 orange du cinquième cercle chromatique de M. Chevreul. Cependant la couleur en est plus vive, plus fraîche. . . . .

La longueur de la Relique est de 225 millimètres, la largeur 42, et l'épaisseur 27. Il manque au prisme un fragment de 55, sur 42 et 15. D'après cela le cube total est de 220,500 millimètres.

4° *La seconde relique de saint Louis.*—Des trois morceaux indiqués dans l'acte de cession de Baudouin à saint Louis nous avons vu le plus grand ; le second y est désigné par *une autre grande*

portion, et on n'en entend plus parler que pour apprendre qu'il a été volé.

“ En 1575, le 10 mai, la vraie croix que l'on exposait et qui n'était pas le principal morceau, fut volée, ou plutôt dit Bonfons, dans ses antiquités de Paris, donnée secrètement en gage aux Vénitiens par Henri III, pour une somme très considérable. On fit faire ensuite pour la retrouver des processions, des recherches, des promesses de récompense.

Elle ne se retrouva pas ; alors, au mois de septembre, le roi fit ouvrir la grande châsse des reliques, tirer la grande croix et en couper une portion, pour être montrée au peuple, comme on le faisait de celle de saint Louis qui venait d'être volée. En 1576 cette portion de la vraie croix fut coupée et divisée pour en faire une croix de même grandeur, et placée dans un reliquaire semblable.

Le 23 février 1576 le roi fit tirer de la grande châsse cinq gros rubis estimés 260,000 écus, et que l'on n'a plus revus à la Sainte-Chapelle. On les retrouva chez des gagistes ; et de tristes débats s'ensuivirent sous Henri IV, qui ne put les retirer. Henri III avait donc volé ces bijoux dont les clefs se retrouvèrent dans sa chambre après sa mort.

Notons dans cette histoire que ce n'était pas le principal morceau qui disparut ; ce n'était pas la croix de victoire que Morand décrit en 1790 ; c'était donc le second donné par Baudouin.

---

## IV

**FAVEURS OBTENUES.**

**RIVIÈRE-CROCHE.** — La Rivière-Croche est une petite mission dans le haut du *Saint-Maurice*, desservie par le Missionnaire résidant à la Grande Anse, à environ douze lieues, au-dessus des Grandes Piles, terminus de l'embranchement du Pacifique.

Cette mission se trouve à plus de 20 lieues de l'église. Ses Colons privés, en si grande partie, des secours religieux y suppléent, autant qu'il leur est possible, par une conduite dignement chrétienne et par une grande charité mutuelle entr'eux. Nous avons visité, il y a quelques années, cette lointaine mission, et nous avons été rarement édifié, comme nous l'avons été par les dignes Colons de la *Rivière-Croche*. Aussi la Sainte Vierge les aime et les protège, comme nous allons le voir.

Nous laissons la narration originale dans toute sa naturelle simplicité.

RIVIÈRE-CROCHE, 11 mai 1897.

Monsieur Le Gérant,

Je vous prie d'insérer dans les *Annales du T. S. Rosaire* les faits suivants :

Dans le cours de l'hiver dernier, je fus atteinte d'une maladie qui me rendit extrêmement faible et je gardai le lit pendant 3 semaines. Alors je m'adressai à la Reine du T. S. Rosaire. Je fis une Neuvaine en son honneur ; je me servis de *Roses Bénites*, avec promesse de faire insérer ma guérison

dans les Annales, si je l'obtenais. Et depuis ce temps, je suis très bien. Je remercie aussi N. D. du T. S. Rosaire pour avoir guéri mon mari d'une maladie grave, par l'usage des *Roses Bénites*, après une Neuvaine faite en l'honneur de cette bonne Mère. DAME JOS. SARTIN.

RIVIÈRE-CROCHE : Dans le cours du mois d'octobre dernier, je me suis donné sur un pied un horrible coup de hache qui me fit beaucoup souffrir ; et dans mes souffrances, je me suis adressé à N. D. du T. S. Rosaire ; j'ai fait usage des *Roses Bénites* avec une Neuvaine en son honneur et je fus guéri. DAVID SARTIN.

RIVIÈRE-CROCHE : Je remercie la douce Reine du T. S. Rosaire que l'on n'invoque jamais en vain. J'étais extrêmement *peureuse*, et Dieu seul sait combien cet état nous fait souffrir. Je promis une Neuvaine à N. D. du Cap, avec insertion dans les Annales. Je fus exaucée aussitôt. DAME JOS. BRULÉ.

RIVIÈRE-CROCHE : Au printemps dernier, 1896, au commencement des travaux, mon mari fut atteint d'une maladie qui me fit désespérer de le voir capable de faire les semences. Je m'adressai alors à N. D. du Saint Rosaire. Je fis une Neuvaine pour mon mari qui fit usage des *Roses Bénites* et aussitôt il prit du mieux ; en peu de jours, il reprit ses travaux. Dans le même temps, une de mes petites filles tomba comme d'un mal. Je lui fis boire de l'eau des *Roses Bénites* : je fis une Neuvaine à N. D. du Cap : ma petite fille fut

guérie et depuis elle ne fut plus prise d'aucune attaque : Dame D. BLAIS.

Guérison de quatre *Conducteurs* sur les Chars, d'après leur propre témoignage :

1. M. E. R. souffrait d'un rhumatisme aigu ; il faisait pitié à voir : cela était accompagné d'une maladie de cœur. Il fut guéri instantanément par un signe de Croix en l'honneur de N. D. du T. S. Rosaire. 2. M. C. C. souffrait aussi d'une maladie de cœur, accompagnée de douleurs dans l'estomac : il a déclaré être parfaitement guéri. 3. M. X. L. souffrait d'un catharre dangereux, avec un commencement de *consomption* : sa guérison fut plus lente : mais aujourd'hui, il est très bien. 4. M. II. était arrivé aux portes du tombeau : la Sainte Vierge le ramena. Il fut très bien pendant deux ans : aujourd'hui, il est atteint d'une autre maladie : sa confiance en N. D. du T. S. Rosaire lui dit qu'il sera guéri une deuxième fois. Amour et reconnaissance à la Reine du T. S. Rosaire !

ST-THOMAS DE PIERREVILLE, le 15 mai 1897.

Monsieur Le Gérant,

Je viens avec les sentiments d'une profonde gratitude remercier ma glorieuse Bienfaitrice pour une faveur obtenue. En mars dernier, j'avais une douleur tellement forte dans le poumon droit que je ne respirais qu'avec beaucoup de souffrances ; et une fièvre brûlante affectait tout mon corps. Pendant trois semaines, tous soins furent inutiles.

Voyant que le mal augmentait et que tous remèdes étaient impuissants à me soulager, je m'adressai avec confiance à N. D. du T. S. Rosaire, en promettant de payer une messe et de le faire publier dans ses Annales : aussitôt le mal cessa et en quelques jours, j'étais rétabli. Aujourd'hui j'accomplis ma promesse, et je garderai toujours le souvenir des bienfaits de ma puissante Médiatrice. UN ABONNÉ.

LAC-AU-SABLE : Depuis *seize ans*, je souffrais d'un mal dans l'estomac et dans le dos qui résistait à tous les remèdes. Le mal était très aigu : tous les remèdes étaient inutiles. Enfin en mars dernier, les souffrances augmentant toujours, je me recommandai à N. D. du Saint Rosaire : je fis une Neuvaine en son honneur et je fus guérie immédiatement. Aujourd'hui je viens lui apporter le tribut de mon amour et de ma reconnaissance.

Dame A. M.

STE-ANGÈLE DE LAVAL : Mon enfant avait un mal au visage, mal qui lui tombait dans les yeux et qui le faisait beaucoup souffrir. Je promis un Pèlerinage à N. D. du Cap, avec publication, si mon enfant était guéri. J'ai accompli ma promesse, et mon enfant est parfaitement guéri. Dame O. DÉSILETS. — Au mois de juin dernier (1896) ma mère tomba dangereusement malade. On fit venir le médecin qui déclara la maladie mortelle : un autre fut appelé : même déclaration. Nous nous jetâmes alors aux pieds de N. D. du Rosaire : immédiatement un grand changement s'opéra chez

la malade qui jouit maintenant d'une santé parfaite. M. L. B.

ST-LÉONARD : Le 7 de mai, je me suis percé le pied avec une dent de herse : dans mes grandes souffrances, j'ai fait usage des *Roses Bénites*, accompagné d'une Neuvaine. Je suis guéri : CHS. BR.—  
 BECANCOUR : Je souffrais du mal de dents : j'ai obtenu ma guérison par l'usage des *Roses Bénites* : B. HAMEL.—  
 ST-STANISLAS : Adelpa Germain offre à N. D. du T. S. Rosaire ses plus sincères actions de grâces pour une guérison étonnante obtenue par son intercession.—  
 STE-SOPHIE : Mille actions de grâces à N. D. du T. S. Rosaire pour m'avoir relevée d'une maladie grave qui faisait désespérer de mes jours : R. D.—  
 MONTMAGNY : Action de grâces pour 2 guérisons obtenues par l'usage des *Roses Bénites* : UNE ABONNÉE.—  
 ST-ZÉPHIRIN : Ma petite fille a été guérie de la diphtérie, après la promesse d'un Pèlerinage au Cap et la publication dans les Annales : UNE ABONNÉE.—  
 BECANCOUR : Reconnaissance pour 2 faveurs : Dame B. H.—  
 LOUISEVILLE : Reconnaissance pour difficultés réglées : UNE ABONNÉE.

*Imprimatur*

† L. F., Evêque des Trois-Rivières.

LIGNE DU BATEAU

✻ L'ISLAND QUEEN ✻

LUNDI et JEUDI

Départ de Gentilly pour Trois-Rivières à .....	7.00	A. M.
“ Champlain “ .....	7.30	“
“ Bécancourt “ .....	8.30	“
“ Cap Magd. “ .....	9.00	“
Arrivée à Trois-Rivières à .....	9.30	“
Départ de Trois-Rivières pour Gentilly à .....	3.00	P. M.
“ Cap Magd. “ .....	3.15	“
“ Bécancourt “ .....	3.30	“
“ Champlain “ .....	4.00	“
Arrivée à Gentilly à .....	4.30	“
Départ de Gentilly pour Trois-Rivières à 5 heures P. M., arrêtant aux ports intermédiaires et arrivant à Trois-Rivières vers les .....	8.30	“

MARDI, MERCREDI et VENDREDI

Départ de Trois-Rivières pour Bécancourt à .....	8.00	A. M.
“ Cap Magd. “ .....	8.15	“
Arrivée à Bécancourt à .....	8.30	“
Départ de Bécancourt pour Trois-Rivières à .....	9.00	“
“ Cap Magd. “ .....	9.20	“
Arrivée à Trois-Rivières à .....	9.45	“
Départ de Trois-Rivières pour Bécancourt à .....	1.00	P. M.
“ Cap Magd. “ .....	1.15	“
Arrivée à Bécancourt à .....	1.30	“

SAMEDI (Ligne du Marché)

Départ de Bécancourt pour Trois-Rivières à .....	5.00	A. M.
“ Cap Magd. “ .....	5.30	“
Arrivée à Trois-Rivières à .....	6.00	“
Départ de Trois-Rivières pour Bécancourt à .....	11.00	“
“ Cap Magd. “ .....	11.15	“
Arrivée à Bécancourt à .....	11.30	“
Départ de Bécancourt pour Trois-Rivières à .....	1.00	P. M.
“ Cap Magd. “ .....	1.15	“
Arrivée à Trois-Rivières à .....	1.30	“
Départ de Trois Rivières pour Gentilly à .....	3.00	“
“ Cap Magd. “ .....	3.15	“
“ Bécancourt “ .....	3.30	“
“ Champlain “ .....	4.00	“
Arrivée à Gentilly à .....	4.30	“
Départ de Gentilly pour Trois-Rivières à 5 heures P. M., arrêtant aux ports intermédiaires et arrivant à Trois-Rivières vers les .....	8.30	“

Un quai a été construit à Bécancourt et permettra aux voyageurs de descendre directement à terre, sans avoir recours aux embarcations.

Les voyages de Trois-Rivières à Gentilly et retour, les **Lundis**, **Jeudis** et **Samedis**, sont particulièrement agréables.



## AVIS

(Pour simplifier la Correspondance).

**PAIEMENT DES ABONNEMENTS.**—Nous acceptons en paiement des Abonnements aux Annales les *Timbres-Poste* du Canada, pour tout montant au-dessous d'une Piastre.

**TARIF DES HONORAIRES DE MESSES.**—Le Tarif des Honoraires de Messes au Cap, pour les deux églises (l'église de Ste-Marie Madeleine et le Sanctuaire du T. S. Rosaire), est :

1° De 50 cents pour les Messes Basses :

2° De \$3.00 pour les Grand'Messes.

---

### TARIF DES LAMPES QUI BRULENT

DANS LE

### SANCTUAIRE DE N.-D. DU CAP

---

1° Une lampe pour un jour : 5 cents.

2° Une lampe pour une Neuvaine : 40 cents.

3° Pour les 15 Lampes, représentant les 15 Mystères : 60 cents par jour.

4° Une lampe pour un mois : \$1.10.

5° Une lampe pour un an : \$12.00.